

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 24 juin 2005  
(convocation du 13 juin 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BANAYAN Alexis à M. BREILLAT Jacques  
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
M. CANIVENC René à Mme. RAFFARD Florence  
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain  
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain (**jusqu'à 10h20**)  
M. CAZENAVE Charles à Mme. CAZALET Anne-Marie  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. JAULT Daniel  
M. DELAUX Stéphan à Mme. CARLE DE LA FAILLE M-Claude  
M. DUCASSOU Dominique à M. CANOVAS Bruno  
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick  
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme. ISTE Michèle

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISSON Serge  
M. GELLE Thierry à M. FAVROUL Jean-Pierre (**jusqu'à 10h15**)  
M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique  
M. LABARDIN Michel à M. MERCHERZ Jean  
M. LOTHaire Pierre à M. SEUROT Bernard  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. JORDA-DEDIEU Carole  
M. NEUVILLE Michel à M. MILLET Thierry  
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme TOUTON Elisabeth (**jusqu'à 10H20**)  
M. QUANCARD Joël à M. SOUBIRAN Claude  
M. QUERON Robert à M. JUNCA Bernard  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. SARRAT Didier à Mme CONTE Marie-Josée (**jusqu'à 12h00**)  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MANGON Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Contrat d'ouverture de crédits à intervenir entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) pour le financement de la réalisation de la deuxième phase du Tramway - Décision - Autorisation de signature**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En vue d'assurer une partie du financement nécessaire à la réalisation de la deuxième phase de son Tramway, la Communauté Urbaine de Bordeaux a signé, en cours d'année 2004, des conventions d'ouverture de crédits valables jusqu'au 31 décembre 2006 avec d'une part, la Caisse des Dépôts et Consignations pour une enveloppe de 60 millions d'euros et d'autre part, DEXIA Crédit Local pour 100 millions d'euros.

Dans le courant du même exercice, notre Etablissement a pris contact avec la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) pour négocier une nouvelle ouverture de crédits dédiée au financement des transports collectifs urbains.

Institution financière de l'Union Européenne créée en 1958 par le Traité de Rome dont les Etats de l'Union sont membres, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière au sein du système communautaire, la Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) soutient par la voie bancaire, la réalisation de projets publics et privés concourant à l'intégration économique et au renforcement de la cohésion économique et sociale.

C'est ainsi que près des deux tiers des financements soutiennent des projets dans les régions les moins avancées de l'Union ainsi que dans les futurs Etats membres.

Les activités de la BEI couvrent tous les secteurs de l'économie, des infrastructures de base aux PME. La Banque est ainsi devenue une référence pour le financement des réseaux de transports, télécommunication et de transfert d'énergie. Elle finance également des investissements de gestion des eaux ou des déchets, de diminution de la pollution industrielle (transports collectifs, revitalisation urbaine, préservation du patrimoine, logement social). La Banque œuvre, en outre, en faveur du capital humain par le financement d'investissements de toute taille dans les secteurs de l'éducation et de la santé et consacre le tiers de ses activités à la protection de l'environnement naturel et urbain. Enfin, par des prêts ou du capital-risque, le Groupe BEI (Banque européenne et fonds européen d'investissement) soutient le développement des P.M.E. et l'esprit d'entreprise, la recherche

fondamentale ou appliquée, l'essor des réseaux technologiques de communication, les services multimédia aux entreprises et l'industrie de l'audiovisuel.

Dans l'ensemble de l'Union Européenne, la B.E.I. a contribué au développement des transports pour plus de 11 milliards d'euros sur les cinq dernières années.

Ainsi, elle s'est associée au financement des métros et tramway, entre autres, d'Athènes, Barcelone, Bruxelles, Berlin, Lisbonne, Madrid, Munich, Londres, Manchester, Dublin, Budapest, Prague.

En France, la B.E.I. a apporté son concours aux projets de transports urbains – près de 2,2 milliards d'euros sur dix ans - notamment pour les transports en site propre de Lyon, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Orléans, Rennes, Saint-Etienne, Strasbourg, Toulouse et Valenciennes.

Après étude, tant au plan technique que financier, du dossier déposé par la Communauté Urbaine et visite sur place, la B.E.I. vient de faire connaître à notre Institution qu'elle est disposée à lui réservé une première ouverture de crédits en prêts directs de 120.000.000 € dont la Communauté aura la faculté de demander le versement de tout ou partie dans un délai qui ne pourra excéder 36 mois à compter de la date de signature du contrat.

A cette enveloppe s'ajoutera, si la Communauté le souhaite, une seconde ouverture de crédits de 80.000.000 € sur fonds B.E.I. distribuée par l'intermédiaire de banques françaises.

Pour l'enveloppe de prêts directs, notre Etablissement choisira, au moment de l'envoi des appels de fonds, les conditions et caractéristiques des tirages en fonction des produits à options multiples, (taux, durées, profils d'amortissement), proposés par la Banque dans le projet de contrat joint en annexe.

En cas de réduction du coût du projet tel que ce coût est défini dans le préambule du projet de contrat, la B.E.I. a la faculté d'annuler un montant proportionnel de la partie non encore versée du crédit ouvert.

Dans le délai de 36 mois, la Banque a la faculté de déclarer annulé le montant du crédit ouvert n'ayant pas fait l'objet de la part de l'emprunteur de demande à moins qu'elle ne décide le report de cette date.

Le montant du crédit ouvert non encore versé dans un délai de 40 mois à compter de la date de signature du contrat sera annulé de plein droit, à moins également que la Banque ne décide le report de cette date.

De même, l'emprunteur, à tout moment, a la faculté de déclarer annulé, en tout ou partie, le montant du crédit ouvert non encore versé et n'ayant pas fait l'objet d'une notification à la Banque.

En cas d'annulation du crédit ouvert dans les conditions précitées, aucune indemnité ne sera due par l'emprunteur.

Compte tenu de l'intérêt et de la souplesse présentés par les formules de financement proposées par la Banque Européenne d'Investissement, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Président à :

- **SIGNER** avec la B.E.I. le contrat tel que le projet est joint en annexe, accordant à notre Etablissement une ouverture de crédits, en prêts directs, de 120.000.000 € mobilisable dans un délai qui ne pourra excéder 36 mois à compter de sa signature ;
- **SIGNER**, le moment venu, toutes demandes et notifications visant à mobiliser cette ouverture de crédit au fur et à mesure des besoins de notre Etablissement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
29 JUIN 2005

M. HENRI HOUDEBERT

